Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 074-200011773-20250704-CC_2025_0109-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ELECTION DES REPRESENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AU GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

N° CC_2025_0109

Séance du : mercredi 02 juillet 2025

Convocation du : 26 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET, Pascal ROPHILLE

Représentés :
Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Christian DUPESSEY par Michel BOUCHER, Ines AYEB par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Mylène SAILLET RAPHOZ, Amine MEHDI par Chadia LIMAM, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Stéphane PASSAQUAY par Odette MAITRE, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Julien BEAUCHOT par Pascal SAUGE

Excusés :
François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Daniel DE CHIARA

***

Par délibération n°CC-2024-0149 en date du 27 novembre 2024, le Conseil Communautaire a mis à jour ses représentants auprès du Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS) comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1- Christian Aebischer 2- Patrick Antoine 3- Gabriel Doublet 4- Christian Dupessey 5- Anny Martin 6- Jean-Michel Vouillot	1- Françoise Magdelaine **2- Marion Barges-Delattre** 3- Jacky Tonoli

Considérant la démission de Monsieur Jacky TONOLI de son mandat de conseiller municipal et suite à son accord pour être remplacé dans cet organisme, il convient de procéder à son remplacement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 074-200011773-20250704-CC_2025_0109-DE

Conformément à l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Sur proposition du Bureau Communautaire en date du 17 juin 2025, il est proposé la candidature de Madame Sandra SALVATGE, Conseillère municipale de la Commune d'Etrembières.

En application de l'article L. 5711-1 du CGCT, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'ÉLIRE Madame Sandra SALVATGE déléguée suppléante pour représenter Annemasse Agglo auprès du GLCT TS, en remplacement de Monsieur Jacky Tonoli.

DE DIRE que la composition du GLCT TS est mise à jour comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1- Christian Aebischer 2- Patrick Antoine 3- Gabriel Doublet 4- Christian Dupessey 5- Anny Martin 6- Jean-Michel Vouillot	1- Françoise Magdelaine 2- Marion Barges-Delattre 3- **Sandra Salvatgé**

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 04/07/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 06/07/2025
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.